

AVIS PUBLIC

DÉCISIONS POUR DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a statué sur les demandes de démolition d'un bâtiment principal ci-après écrites lors de sa séance ordinaire du 29 avril 2025 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée a pu se faire entendre en regard à aux demandes ci-dessous :

- **Démolition du bâtiment principal – 385, rue Laurier**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 385 rue Laurier dans la zone H-34, à Otterburn Park.

La demande de démolition a été acceptée à l'unanimité par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

- **Démolition du bâtiment principal – 841, rue Spiller**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 841 rue Spiller dans la zone H-39, à Otterburn Park.

La demande de démolition a été acceptée à l'unanimité par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

- **Démolition du bâtiment principal – 965, rue Riverview**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 965 rue Riverview dans la zone H-78, à Otterburn Park.

La demande de démolition a été reportée à une autre séance par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

Toute personne qui désire faire revoir les décisions par le conseil municipal doit faire connaître par écrit son opposition motivée au plus tard le 29 mai 2025 à l'attention d'Alexandra Quenneville, greffière, par courriel au greffe@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec)
J3H 2M6

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 30 AVRIL 2025



Me Alexandra Quenneville, greffière